

CHAMPIONNAT REGIONAL VTT



27 AVRIL 2025

ORGANISÉ PAR L'ENTENTE

CYCLISTE DE

ST PROJET/SAILLAGOL



TEL

06-23-29-69-47

SOMMAIRE :

Le mot du Maire de St PROJET	3
Mot du Président Départementale UFOLEP.....	4
Le mot du Président du club.....	5

REGLEMENT DE L'EPREUVE :

Participation, dérogations.....	5
Catégories	6-7
Engagements.....	8
Distances et programme	9
Tenue , matériel.....	10
Plaques et dossards	11
Contrôle médical, sécurité	11
Accueil et déroulement des épreuves	11
Récompenses.....	13
Réclamations /Appel	13
Manifestation éco responsable.....	14
La charte du Fair-Play.....	15

SITUATION GEOGRAPHIQUE :

Situation en Occitanie	16
Organisation du site	17
Circuits	18-19
Hébergements / Réservations	20-21

ANNEXE :

Fiche d'engagement à remplir obligatoirement.....	22
---	----

Le mot du maire



La commune de SAINT-PROJET est honorée de l'organisation sur son territoire du championnat régional de VTT le 27 avril 2025.

Nous sommes fiers d'accueillir cette grande course cycliste mettant à l'épreuve de nombreux clubs de la région.

Saint-Projet, petit village de 300 habitants situé au Nord du département de Tarn-et-Garonne, possède un vaste tissu associatif, au sein duquel nous avons le grand club cycliste UFOLEP, dynamique et entreprenant, ayant le sens de l'organisation. Et c'est pour cette raison qu'il est récompensé d'une telle manifestation.

Un grand merci au Président, Jean-Marc COLON, et à tous les bénévoles qui participent sans compter à la réussite de ce beau club cycliste de SAINT-PROJET.

Un grand bravo à tous !

Christian Frauciel

maire de St Projet

Le mot du président de l'entente cycliste St Projet/Saillagol



Notre petit village est fier et heureux d'accueillir le régional VTT Occitanie 2025.

Notre club a depuis toujours une passion particulière pour le VTT : il faut dire que notre région, des rives du Lot aux Causses du Quercy est particulièrement propice à la pratique du VTT avec ses petits chemins qui nous offrent un terrain de jeux formidable durant toute l'année.

Depuis que nous savons que nous accueillerons le Championnat régional, nous mettons toute notre énergie à le préparer de façon à bien vous recevoir.

Nous avons prévu :

- Un parcours diversifié avec des mono-trace ou des chemins en sous-bois et terrains découverts.
- Une portion dédiée au public qui pourra ainsi voir évoluer les champions sur 1km.
- Un écran géant qui retransmettra la course en direct.
- Une liste d'hébergements (Il y aura un espace camping-car qui vous sera réservé, ainsi que la possibilité de réserver de nombreux gîtes.)
- Une soirée « pasta partie » le samedi soir avec animation musicale et karaoké, car ces moments de rencontre sportive au-delà de la compétition, demeurent des moments de convivialité !
- Une restauration rapide qui sera proposée sous chapiteau géant, le jour de la course.

Nous avons voulu mettre l'accent sur la Découverte en offrant l'inscription aux « initiations ». Pour cette occasion, nous avons invité les écoles primaires du secteur à présenter les jeunes intéressés pour leur permettre de se tester sur un parcours de Championnat régional ! Peut-être verrons-nous quelques vocations apparaître par la suite...

Jean Marc Colon

président de l'entente cycliste

Règlement du Championnat Régional VTT Occitanie UFOLEP

Le Championnat régional VTT cross-country UFOLEP se déroulera le 27 avril 2025 à St Le Tarn et Garonne(82).

Le Entente cycliste **St Projet/Saillagol** vous accueillera avec le soutien des Commissions Départementale et Régionale VTT.

Les règlements généraux UFOLEP VTT seront appliqués lors de cette organisation et contrôlés par la

1/ CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

Le Championnat Régional VTT Occitanie est une épreuve type cross-country ouverte aux licenciés

UFOLEP de la région Occitanie (licence **VTT compétition**) ;

- Avoir la licence UFOLEP VTT compétition homologuée depuis au moins 8 jours avant la première épreuve qualificative ;
- Avoir une carte de compétiteur VTT UFOLEP de la saison en cours
- Avoir participé :
 - à un Championnat Départemental : les coureurs ayant participé à un championnat départemental de la région Occitanie seront en première ligne (1^{er} groupe) en fonction de leur classement au dit championnat départemental. En cas de non existence de cette compétition dans le département concerné, ou d'empêchement majeur les sportifs pourront participer à un Championnat identifié comme tel en début de saison dans les départements voisins d'Occitanie.

Ou

- à deux courses UFOLEP VTT X-Country (XCO, challenge Lomagne...) entre le 1^{er} septembre de l'année sportive en cours (début de la nouvelle saison en UFOLEP) et la date du régional, ces coureurs seront placés dans un deuxième groupe derrière la première ligne. Les courses seront celles d'Occitanie préférentiellement ; éventuellement départements limitrophes (dept 47, 15 ou 64 par exemple)

Dans tous les cas, des justificatifs (résultats des courses) devront être fournis. Idéalement sur le site <https://www.ufolep-cyclisme.org/> et le cas échéant une copie des résultats devra être envoyée avec les engagements.

Si toutefois, les officiels constatent que des coureurs ne répondent pas à ces conditions, ces coureurs seront classés, mais ne pas seront titrés.

Les comités départementaux devront vérifier que cette disposition est bien appliquée.

Les courses VTT de la région Occitanie devront être mentionnées au calendrier régional disponible sur le site www.ufolep-occitanie.org (rubrique « nos sports » puis « nos commissions techniques régionales » => « CTR VTT »)

Les organisateurs et comités départementaux veilleront à y transmettre leurs résultats

Cette épreuve compte pour la sélection au NATIONAL VTT UFOLEP.

2 / DEROGATIONS

Des dérogations exceptionnelles seront accordées sur justificatif pour cause maladie, école, pompiers, service médical.

Les comités départementaux devront adresser des demandes de dérogations à la CTR VTT accompagnées des justificatifs nécessaires. La CTR VTT étudiera ces demandes et déterminera le caractère exceptionnel et donnera ou non son accord sur chaque demande de dérogation.

Les demandes devront être adressées au minimum 15 jours avant le championnat régional par mail à ctrvt.opm@ufolep.org

3 /CATEGORIES

FEMININES

- ☐ Initiation moins de 10 ans (pas de titre)
- ☐ Jeunes 11 et 12 ans ;
- ☐ Jeunes 13 et 14 ans ;
- ☐ Jeunes 15 et 16 ans ;
- ☐ Adultes 17 à 29 ans ;
- ☐ Adultes 30 à 39 ans ;
- ☐ Adultes 40 à 49 ans ;
- ☐ Adultes 50 ans et plus

MASCULINS

- ☐ Initiation moins de 10 ans (pas de titre)
- ☐ Jeunes 11 et 12 ans ;
- ☐ Jeunes 13 et 14 ans ;
- ☐ Jeunes 15 et 16 ans ;
- ☐ Jeunes 17 à 19 ans ;
- ☐ Adultes 20 à 29 ans ;
- ☐ Adultes 30 à 39 ans inclus ;
- ☐ Adultes 40 à 49 ans inclus ;
- ☐ Adultes 50 ans à 59 inclus ;
- ☐ Adultes 60 et plus.

TANDEM: Hommes et/ou femmes chaque pilote devra être âgé(e) de 17 ans et plus; Mixte, Masculin ou Féminin.

Catégories 2025

Catégorie Jeunes		Saison :	2025
Jeunes M/F 9/10 ans, nés entre le	01/01/2015	et le	31/12/2016
Jeunes M/F 11/12 ans, nés entre le	01/01/2013	et le	31/12/2014
Jeunes M/F 13/14 ans, nés entre le	01/01/2011	et le	31/12/2012
Jeunes M/F 15/16 ans, nés entre le	01/01/2009	et le	31/12/2010
Catégories Adultes Masculines			
Adulte masculin 17/19, nés entre le	01/01/2006	et le	31/12/2008
Adulte masculin 20/29, nés entre le	01/01/1996	et le	31/12/2005
Adulte masculin 30/39, nés entre le	01/01/1986	et le	31/12/1995
Adulte masculin 40/49, nés entre le	01/01/1976	et le	31/12/1985
Adulte masculin 50/59 ans, nés entre le	01/01/1966	et le	31/12/1975
Adulte masculin 60 ans et plus, nés avant le	31/12/1965		
Catégories Adultes Féminines			
Adulte féminine 17/19, nées entre le	01/01/2006	et le	31/12/2008
Adulte féminine 20/29, nées entre le	01/01/1996	et le	31/12/2005
Adulte féminine 30/39, nées entre le	01/01/1986	et le	31/12/1995
Adulte féminine 40/49, nées entre le	01/01/1976	et le	31/12/1985
Adulte féminine 50 et plus, nées avant le	31/12/1975		

4 / ENGAGEMENTS

Les droits d'inscriptions sont les suivants :

- ☐ Moins de 10 ans (initiation) : 3 €
- ☐ Jeunes de 11 à 16 ans : 7€
- ☐ Adultes de 17 ans et plus : 14 €
- ☐ Tandems 2 x 14€

Tous les engagés doivent obligatoirement être munis le jour de la compétition de leur licence et du carton de compétiteur VTT de l'année en cours.

Engagement en ligne sur le site ufolep cyclisme : <https://www.ufolep-cyclisme.org/>

+

Envoi du formulaire d'engagement Excel la CTR

à ctrvtt.opm@ufolep.org avant le 20/04/2025

ATTENTION ! AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTE APRES LA DATE DEFINIE.

LES ENGAGEMENTS PAR TELEPHONE OU SUR LA LIGNE DE DEPART SERONT

REFUSES

5. DISTANCES ET PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A partir de 8h30 le dimanche 27 avril 2025, retrait des dossards sur le site au point de départ. Horaires de reconnaissance des circuits : à partir du samedi (14h) jusqu'au dimanche 10h

Les écoles primaires voisines sont invitées pour participer à la fête dans la catégorie initiation (-10 ans)

les conditions du terrain peuvent fortement affecter les temps de passages : le nombre de tours peut être diminué au regard du temps mis au premier passage sur la ligne.

Heures de départ susceptibles d'être modifiées si le nombre de participant l'exige.

Dans tous les cas, horaires de départs confirmés (ou modifiés) le jeudi précédent la course sur le site UFOLEP regional : <https://ufolep-occitanie.org/ctr-vtt/> rubrique VTT

Heure d'appel	Heure départ	tour	Nb de tours max	Temps cible du premier	Tranche âge
9h	9h50	1 km	1 ou 2 Entre 3 et 5	10-15 min 15-20 min	7-8 ans 9-10 ans
10h 15	10h34	2.2 km	3	25 min	11-12 ans G-F
10h15	10h30	2.2 km	4	35 min	13-14- ans G-F
11h20	11h30	4.2 km	6	1h10	17-19 ans
11h20	11h30	4.2 km	6	1h10	50-59 ans
11h20	11h33	4.2 km	4	50 min	15-16 ans
11h20	11h36	4.2 km	5	1h15	60+ H
11h 20	11h36	4.2 km	5	1h15	20-29 F 30-39 F 40-49 F
13h20	13h30	4.2 km	8	1h35	20-29 H
13h20	13h33	4.2 km	8	1h35	30-39 H
13h20	13h36	4.2 km	7	1h25	40-49 H

En fonction des conditions climatiques, le circuit pourra être modifié par les organisateurs. En fonction du nombre de coureurs (ex : moins de 10 par catégorie), deux catégories d'une même vague de départ pourront être regroupées.

La remise des récompenses se fera sur place **sous le chapiteau à 16h30.**

6 /TENUE

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les catégories :

- ☐ Les vététistes refusant cette protection se verront interdire le départ ;
- ☐ Chacun devra le conserver correctement fixé durant l'épreuve ainsi qu'à l'entraînement ou pendant la reconnaissance du circuit.

Le port de la tenue du club est obligatoire pendant l'épreuve et sur le podium.

Le maillot de champion départemental est autorisé.

La hauteur maximale des socquettes se situe à mi-chemin entre la cheville et le genoux.

Tenue lors des cérémonies protocolaires :

Pour toute cérémonie protocolaire, la tenue cycliste est obligatoire. (les casquettes et lunettes de soleil sont interdites)

En cas de non-respect de cette règle, l'intéressé se verra refuser l'accès au podium

7 / MATERIEL

C'est un vélo tout terrain (VTT) : cycle muni d'un guidon plat ou demi-relevé avec une **largeur minimale de 65 cm** avec ses embouts saillants bouchés.

Seules sont autorisées les roues de 26 et 29 pouces maximum équipées de pneus de 1,75 pouces minimum.

Tout VTT en état, est accepté sous réserve du respect des normes de sécurité notamment :

- ☐ extrémités du guidon bouchées ;
- ☐ protection des parties saillantes ;
- ☐ extrémités de câble protégées.
- ☐ les embouts type « cornes de vache » sont interdits
- ☐ caméra interdite quel que soit le point d'ancrage (règlement National fiche 7 page 2)

Les VTT à assistance électrique (VAE) ne sont pas autorisés

Le directeur de course interdira le départ si le matériel n'est pas conforme ou si le VTT présente un danger pour « son pilote » ou pour les tiers.

Rappel : l'utilisation d'oreillette est interdite sur toutes les activités cyclistes UFOLEP

8 / PLAQUES ET DOSSARDS

Le port de la plaque frontale est obligatoire pour tous les participants, elle doit être fixée sur le guidon. Les dossards seront fixés au milieu du dos et chacun avec 4 épingles au-dessus des poches. (les épingles ne sont pas fournies)

9 / CONTRÔLES MEDICAUX

Fiche n° 13 contrôle médicaux page 4 du règlement national VTT.

Ils seront réalisés conformément à la législation en vigueur.

Il appartient à chaque compétiteur de s'assurer s'il est ou non soumis à l'issue de l'épreuve au contrôle médical.

10 / SECURITE

Toutes les mesures de sécurité visant à assurer le bon déroulement de la manifestation doivent être prises.

Signaleurs : prévoir des signaleurs en nombre suffisant conformément aux arrêts autorisant l'épreuve.

Balisage : le fléchage et balisage doivent être évidents, protection des endroits dangereux.

L'ouverture et fermeture de l'épreuve sont recommandés

Mise en place de moyens de communication entre les signaleurs et la direction de course.

Assistance médicale (circulaire ministérielle de février 2015)

Moyens de communication : talkies walkies

Circuits inférieurs à 12 km, 2 secouristes majeurs PSC1 en poste fixe + un véhicule de Déplacement

11.ACCUEIL ET DEROULEMENT DES EPREUVES

L'accueil des participants, des responsables et des accompagnateurs se fera sur le site de St Projet à partir de 8h30 le dimanche 27 avril 2025.

Les plaques de guidon et les transpondeurs seront à retirer par chaque participant contre la présentation de la licence et carton VTT compétiteur dûment complétés (photo obligatoire) et signés.

A chaque retrait il sera demandé au compétiteur d'émarger la feuille d'engagement.

La restitution des licences et cartons se fera à la fin des remises des récompenses contre la remise des plaques et des transpondeurs. Sauf en cas de réclamation.

En cas de non restitution des transpondeurs, une amende de 50€ sera appliquée.

La fin de reconnaissance du circuit pourra s'effectuer jusqu'à 10h, le Dimanche

Il est formellement interdit de s'entraîner sur le circuit pendant le déroulement des épreuves sous peine de disqualification.

Appel des concurrents et contrôle des VTT 15 minutes avant l'horaire de départ.

Tout engagé absent au moment de l'appel sera placé sur la dernière ligne.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, il est interdit de repasser la ligne à contre sens.

Encadrement des jeunes 10 ans et moins : assuré par des encadrants de St Projet.

12 / RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu sur place sous le chapiteau et sera suivie d'une collation.

Les récompenses ne seront remises qu'aux compétiteurs présents lors de la remise.

La tenue cycliste (maillot et cuissard) aux couleurs du club est obligatoire. Aucune récompense ne sera remise sans le port de cette tenue.

Pour les trois premiers de chaque catégorie, il y aura une récompense :

- Au 1er : 1 maillot, 1 trophée
- Au 2nd : 1 trophée
- Au 3ème : 1 trophée

Un maillot de Champion Régional sera attribué au premier de chaque catégorie à partir des 11-12 ans. Les maillots seront remis par les représentants de l'UFOLEP Région ou Département et les élus locaux.

13 / RECLAMATIONS / APPEL :

Tout vététiste estimant avoir subi un préjudice pendant l'épreuve, est en droit de déposer après l'arrivée, une réclamation auprès des officiels.

Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié qui peut le déléguer à l'un de ses dirigeants licenciés. (En particulier pour les mineurs).

Une réclamation est recevable :

- ☐ Oralement dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats auprès du directeur de course.
- ☐ Et / ou par écrit en L.R.A.R après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures.
- ☐ Elle doit comporter la signature du réclamant et être adressée au Responsable de la CTR VTT.

En cas de réclamation non justifiée, les plaignants pourront être contraints à régler les dépenses engagées pour le traitement du dossier et ne récupéreront pas leur versement de 100 €

Commission de gestion des litiges :

Afin de gérer les réclamations, une commission de gestion des litiges est constituée et est composée des personnes suivantes :

- ☐ Le responsable de la CTR VTT ; RIVIERE Aimé
- ☐ Deux membres de la CTR présents sur le site ; Sylvain TARROUX Fabrice DECOUTY
- ☐ Un représentant de la commission départementale VTT du département organisateur ; Régis LARROQUE
- ☐ Le directeur de course : Jean-Marc COLON

14. MANIFESTATION ECO RESPONSABLE :

Les engagements des participants :

- Favoriser le co-voiturage pour venir participer au championnat régional ;
- Préserver le site en ne jetant pas de déchets et en utilisant les poubelles prévues à cet effet ;
- S'engager à respecter la charte du fair-play. Les engagements des organisateurs :
- Diffuser les dossiers et résultats par internet pour éviter les envois papiers ;
- Favoriser les fournisseurs locaux afin de limiter les déplacements de marchandises ;
- Prévoir des zones de stationnement ;
- Accueillir et sensibiliser le public ;
- Faire les reconnaissances à vélo ou à pied ;
- Assurer le nettoyage à l'issue de la manifestation, la remise en état des lieux et procéder au ramassage de la signalétique.

15. LA CHARTE DU FAIR-PLAY :

Quel que soit le rôle que je joue dans le sport, même celui de spectateur, je m'engage à :

Faire de chaque rencontre sportive, peu importe l'enjeu et la virilité de l'affrontement, un moment privilégié, une sorte de fête.

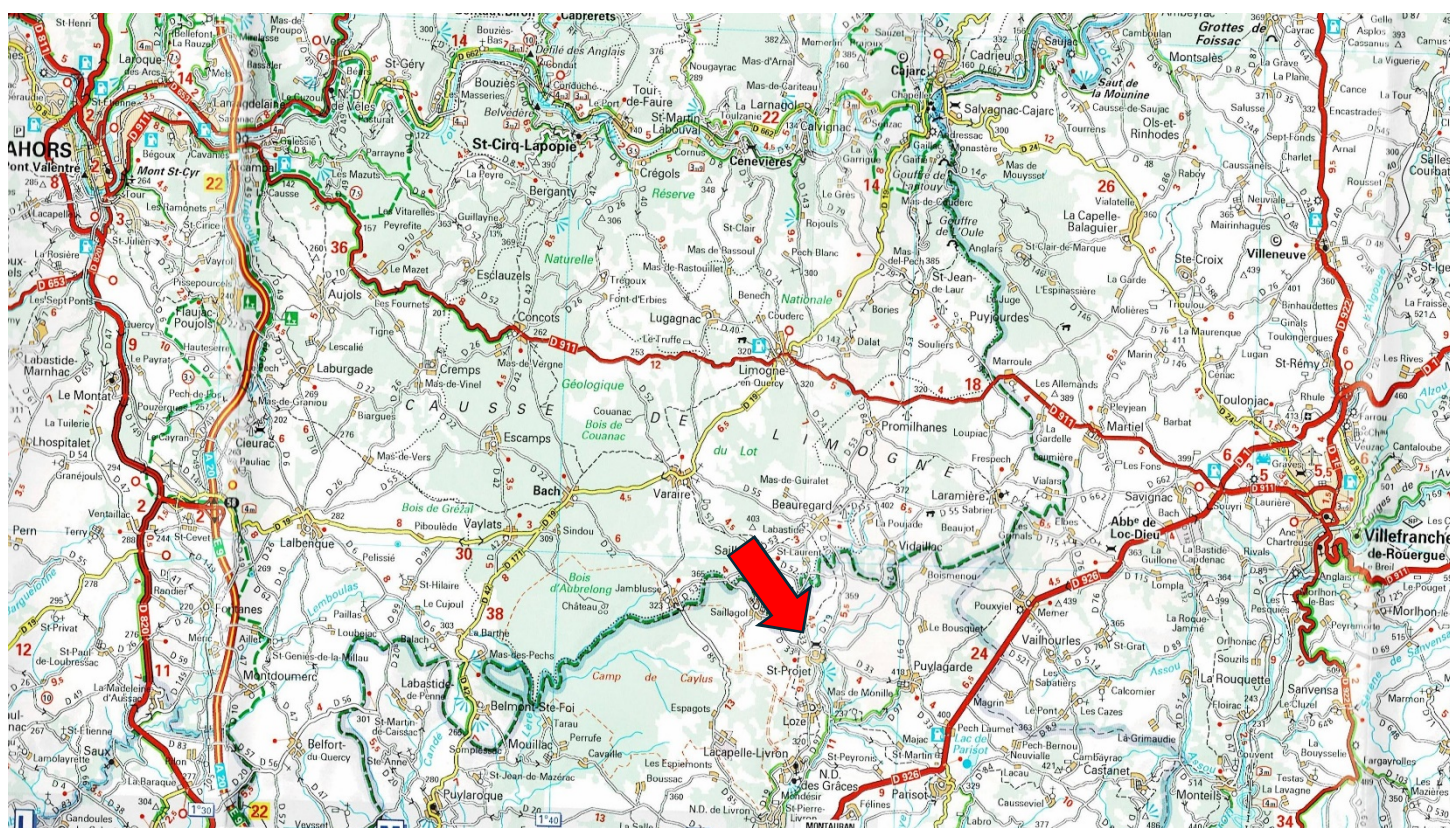
- Me conformer aux règles et à l'esprit du sport pratiqué.
- Respecter mes adversaires comme moi-même.
- Accepter les décisions des arbitres ou des juges sportifs sachant que, comme moi, ils ont le droit à l'erreur, mais font tout pour ne pas la commettre.
- Éviter la méchanceté et les agressions dans mes actes, mes paroles ou mes écrits.
- Ne pas user d'artifices ni de tricherie pour obtenir le succès.
- Rester digne dans la victoire comme dans la défaite.
- Aider chacun par ma présence, mon expérience et ma compréhension.
- Porter secours à tout sportif blessé ou dont la vie est en danger.
- Être un véritable ambassadeur du sport, en aidant à faire respecter autour de moi les principes ci-dessus.

Par cet engagement, je considère que je suis un vrai sportif ».

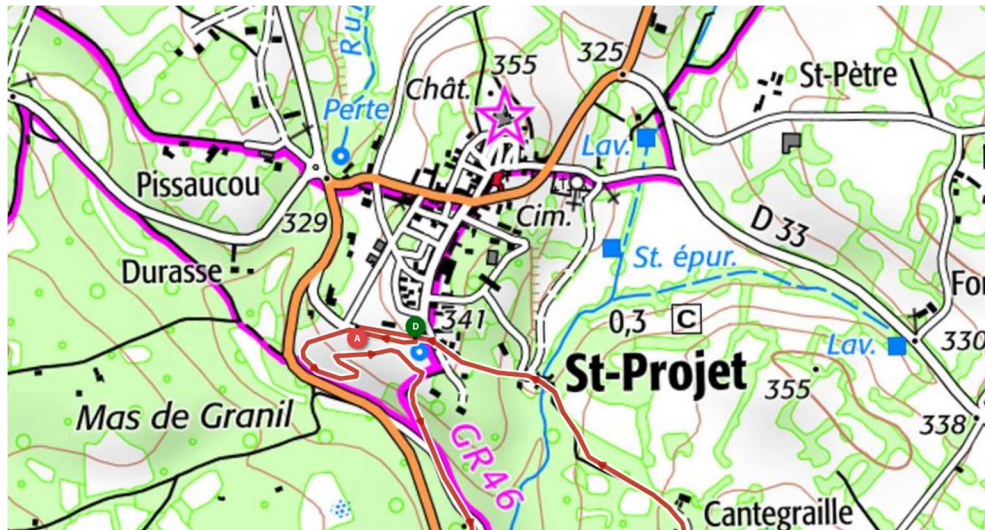
Définition : le fair-play, norme non écrite, est la loi morale qui donne au sport son âme et fait de lui une expérience irremplaçable, d'une incontestable valeur formatrice pour la vie en société.

16. SITUATION GENERALE

L'accueil des participants et du public se déroule sur la commune de **St Projet** (Tarn et Garonne 82)



16 - Organisation du Site



Régional VTT Saint-Projet 2025-04-27 #20476064



Parking
voitures

Camping car

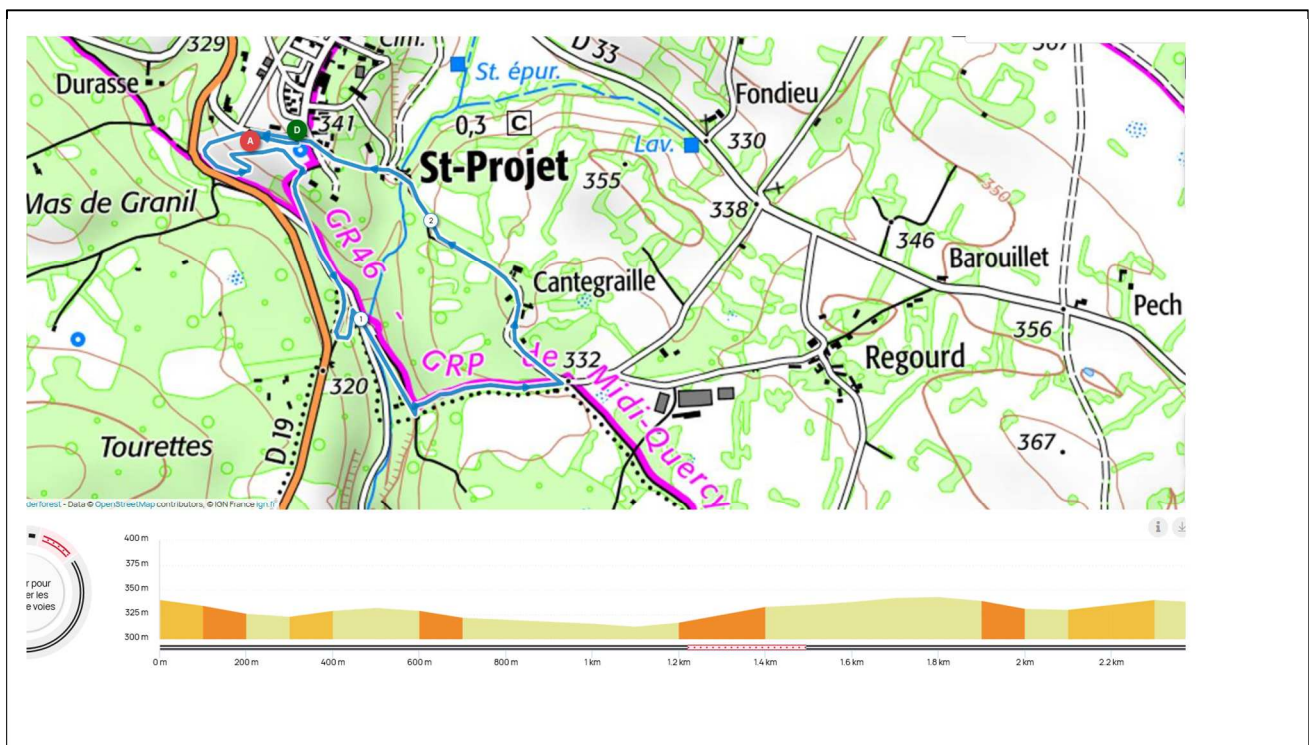
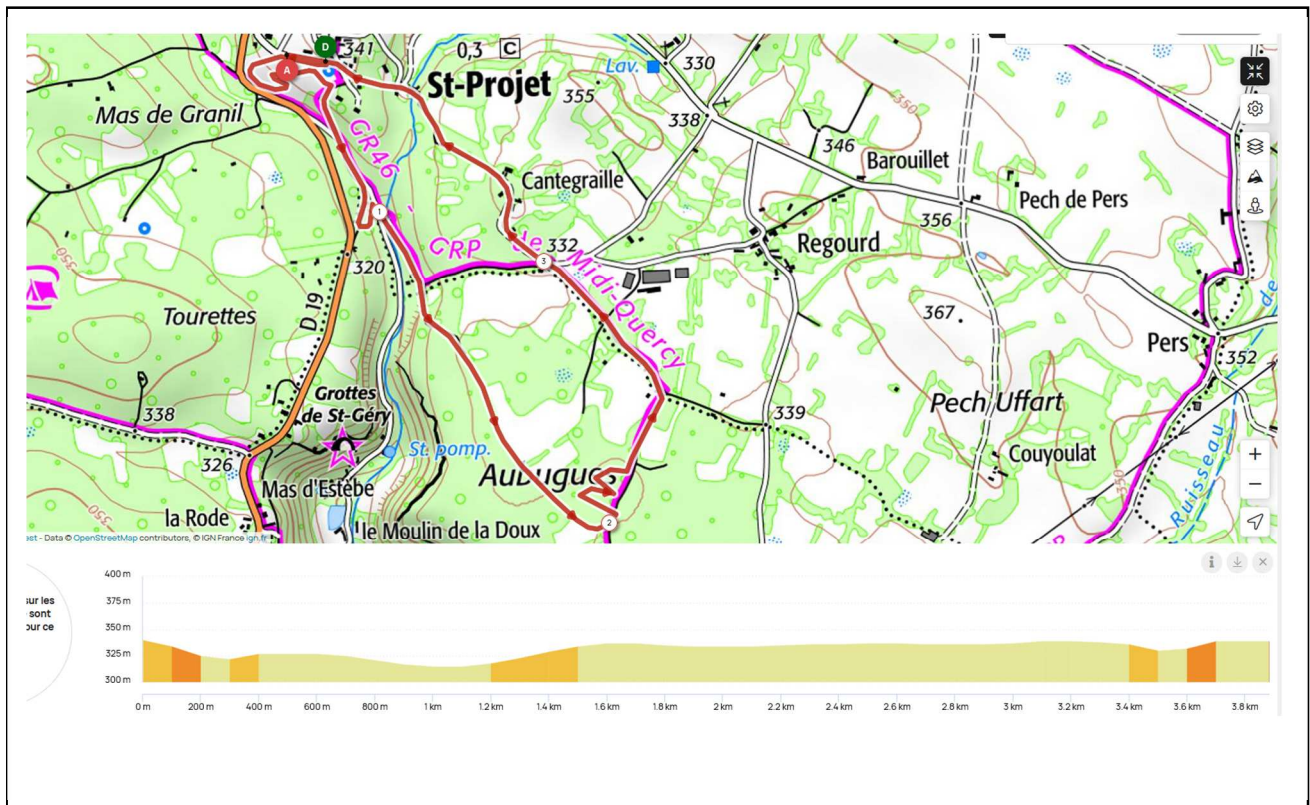
Repas
buvette

Assistance
technique

17 - les Circuits

Circuit long : 4.2 km, 110 de D+ (ref open runner: 20357019)

Circuit court 2.2 km, 50 m D+ (ref open runner: 20357019)



~ 18 ~

restauration

Samedi 26 avril

Pasta party à 20h

Sur réservation 06,23,29,69,47

Animation musicale et Karaoké



Dimanche 27 avril

Repas de midi : formule à 10e

Quiche
Sandwich
Fromage
Dessert
Boisson

Toute la journée buvette et café



La course sera retransmise en direct sur écran géant

CONTACT ORGANISATEURS :

Numéro CLUB : 06,23,29,69,47 ou 06,17,97,45,94

MAGASINS de CYCLES à proximité :

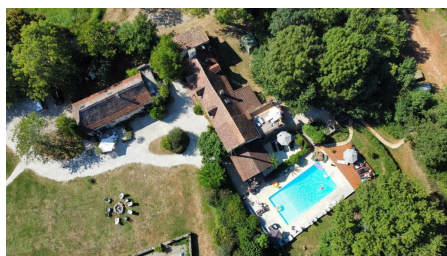


11 quai de la Sèchechaussée
12200 Villefranche de rouergue
Téléphone : 05,65,45,38,34



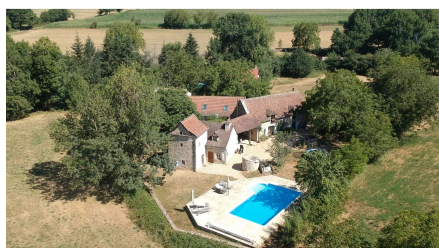
Seront présents sur le site pour une assistance mécanique

Hébergements :



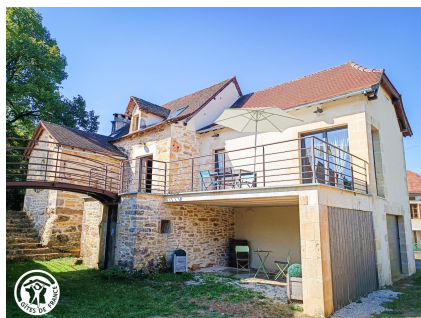
Gîte du mas de Midi
780 chemin de Cantegraille
82160 St Projet
06,85,33,46,88

Meublés de 5+6 personnes



Gîte de BERGI
1830 route de Labat
82160 St Projet
05,63,65,74,59

Meublé de 4 personnes



Mas de Jalran
46260 Vidaillac
06,12,22,28,01

Meublé de 4 personnes



2414 rte Labat
82160 St Projet
05,65,31,56,25

Meublé de 10 personnes



Camping de la Bonnette
82160 Caylus
05,63,65,70,20

Engagements: sur le site "ufolep cyclisme .org"

MAIS

il est impératif d'envoyer une copie des inscrits à la CTR avant le 14 Avril 2024
(tableau ci-dessous ou équivalent excel)

sylvain tarroux: ctrvtt.opm@ufolep.org ou 06 72 81 58 11

Club:		responsable:		tel:
NOM	prénom	catégorie	Date naissance	N° licence